



20, rue principale  
57670 LENING  
Tél : 03 87 01 67 36  
Email : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10/11/2021

Convocation du 5/11/2021

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 10/11/2021 à 19h30 au foyer.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : Antoine ERNST – DUMONS Christophe – DEISS Gabriel –
Absents excusés : 00	FOIS Jean – GAROFALO Alexandro – HOUPERT Bertrand –
Absents non excusés : 04	ZIMMERMANN Bernard
Vote par procuration : 02	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : SCOVRON Charlène – MANGIN Isabelle –
Nombre de conseillers présents : 07	FEIERABEND Florence – HAUDRY Philippe -
Nombre de conseillers votants : 09	<u>PROCURATION</u> : SCOVRON Charlène à DUMONS Christophe –
	HAUDRY Philippe donne procuration à ERNST Antoine.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, DUMONS Christophe est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.  
Approbation du procès-verbal de la séance précédente

### DCM 43/2021

**OBJET** : Travaux forestiers 2022 - Etat de prévision des coupes.

**Classification** : 8.8 Environnement

Le Maire présente aux Conseillers l'état de prévision des coupes pour l'année 2022 proposé par l'ONF.

Parcelles	Bois d'œuvre		Bois d'industrie		Volume total	Recettes Escomptées
	Feuillus		Feuillus			
	M3		M3		M3	Euros
COUPES A FACONNER						
16 - BF	47		53		100	5329
16 BE			75		75	1369
Totalités	50				50	2000
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>		<b>128</b>		<b>225</b>	<b>9198</b>
CESSIONS AUX PARTICULIERS						
	FEU M3				VOLUME TOTAL	RECETTE
7-CVD	71				71	848
9.a - CVD	61				61	734
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>				<b>132</b>	<b>1582</b>

Les conseillers après délibération :

- acceptent l'état de prévision des coupes présenté par l'ONF pour une recette brute en fonctionnement de **10780€ brut**.

- acceptent la réalisation de l'ensemble de ces travaux pour 2022 et autorisent le Maire à signer les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 44/2021

**OBJET : Travaux d'exploitation 2022 en ATDO**

**Classification : 8.8 Environnement**

Monsieur le Maire présente les devis d'assistance technique à donneur d'ordre présenté par l'ONF pour les travaux d'exploitation et de débardage, travaux de cubage classement, travaux d'exploitation de stères et de bois de chauffage à réaliser en ATDO pour l'année 2022 :

Les honoraires d'ingénierie pour ces travaux d'exploitation s'élèvent au total à 1571,20€ HT  
(Débardage : 818€ ht – Cubage/Classement : 253€ – Exploitation de stère : 190€ - Bois de chauffage : 310€)

Le conseil municipal, après délibération,

- Accepte le devis des travaux d'exploitation 2022 pour un montant total de 1571,20 € HT soit 1882,44€ TTC
- Autorisent le Maire à signer les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 45/2021

**OBJET : Choix des prestataires pour les travaux d'exploitation 2020/2021 :**

**Classification : 8.8 Environnement**

Compte tenu que le représentant de l'une des entreprises a un lien de parenté avec le Maire, ce dernier se retire de la séance pour cette délibération.

Le premier adjoint présente les devis concernant les travaux d'exploitation (bûcheronnage et débardage) pour l'année 2020/2021 remis par les entreprises, WAHL Jean-Louis et ETF JAYER et BRUNER.

Le conseil municipal après délibération :

- retient le devis le moins disant soit l'entreprise ETF JAYER sis à Bénestroff 19, place des jardins.

- Abattage / façonnage bois d'œuvre : 11,00€ H.T le m3.
- Abattage / façonnage bois d'industrie : 11,50€ H.T le m3.
- Façonnage bois de stère : 28,00€ le stère.
- Heure bucheron : 36,00€ H.T l'heure
- Débardage bois d'œuvre : 8,00€ H.T le m3
- Débardage bois d'industrie : 8,50€ H. T le m3
- Heure de tracteur : 62,00€ H.T l'heure.
- Bois Energie : tarif porteur 65€ ht/ heure
  - Tarif à la tonne / abattage 7,00€/tonne
  - Tarif à la tonne / débardage : 11€/tonne

- autorise le Maire à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 46/2021

**OBJET : Fixation du prix de la vente de bois de chauffage façonné-débardé pour l'année 2022.**

**Classification : 8.8 Environnement**

Le maire précise à l'assemblée la nécessité de fixer le bois de chauffage façonné et débardé pour la saison 2021/2022 qui est réservé exclusivement aux habitants du village.

Le maire rappelle qu'en 2021 le prix de vente était de 40€ pour le chêne, le frêne, l'alizier et l'érable et de 41€ pour le hêtre et le charme.

Après délibération, les conseillers fixent le prix du stère façonné et débardé pour 2021 comme suit :

- Chêne, frêne, alizier et érable à 40€
- Hêtre et charme à 41€

Une information sera distribuée aux habitants de la commune avec un délai de réponse fixé au 15 décembre 2021

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 47/2021

**OBJET : Fixation du prix de la vente des menus-produits pour l'année 2022**

**Classification : 8.8 Environnement**

Le maire rappelle que la vente du bois provenant des Menus-Produits est réservée exclusivement aux habitants de Léning.

Après délibération, le Conseil fixe le prix de la vente de bois provenant des menus-produits à 8,00€ le stère pour 2022.

Une information sera distribuée aux habitants de la commune avec un délai de réponse fixé au 15 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 48/2021

**OBJET : Etat d'assiette pour l'année 2023.**

**Classification : 8.8 Environnement**

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'état d'assiette pour l'exercice 2023.

GROUPE	Unité de gestion UG	Surface travaillée (HA)	Peup Mode	Type de produits dominants	Dévpmitop, des produits
Amélioration	14-b	3,12	Chêne et Feuillus	BO	Façonné
Régénération	14-a	2,19	Secondaire	BO	Façonné

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte les prévisions de coupes pour 2023
- Autorise le Maire à signer l'état d'assiette 2023.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 49/2021

**OBJET : Révision du loyer de la chasse**

**Classification : 7.1 Décisions budgétaires.**

Le Maire rappelle que le loyer de la chasse communale est révisable annuellement selon la variation de l'indice des fermages fixé, en matière de polyculture notifié par arrêté préfectoral pour la région agricole du lieu de situation du lot de chasse (art. 16 du cahier des charges départemental). Le loyer révisé prend effet à compter du 2 février de l'année suivant la demande.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation de 1,09% pour le loyer de la chasse, année 2022. En effet et contrairement à l'année 2020 qui a été fortement perturbée par la pandémie du coronavirus, les règles sanitaires, durant l'année 2021, n'ont pas entravées l'exercice de la chasse

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 50/2021

**OBJET : Acceptation du devis Bodet pour le remplacement des battants des 3 cloches**

**Classification : 7.1 Décisions budgétaires.**

Monsieur le Maire, rappelle aux conseillers que suite à la dernière révision du mécanisme des cloches effectuée par notre prestataire Bodet, il s'avère que les roulements ainsi que les battants doivent être remplacés.

A cet effet l'entreprise Baudet a adressé un devis pour effectuer cette prestation.  
Le montant ht taxe de cette prestation s'élève 5023,25€ hors taxes

Le conseil municipal, après délibération décident :

- de réaliser ces travaux
- de les confier à l'entreprise Bodet pour un montant de 5023,25€ ht soit 6027,90€ TTC.
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 51/2021

**OBJET : Travaux taille et d'élagage d'arbres situés dans le village**

**Classification : 9.1 Autres domaines de compétences des communes.**

Le maire informe les conseillers de la nécessité de tailler les arbres situés dans la rue du Moulin (saules près du pont et saules argentés face immeuble Dam), le chêne centenaire rue de Dieuze, montée rue Principale.

Après délibération le conseil municipal décide :

- Accepte le devis des travaux de taille présenté par l'entreprise ETF JAYER sis à Bénestroff 19, place des jardins pour un montant total de 1200€HT soit 1440€ TTC
- Autorisent le Maire à signer les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 52/2021

**Objet : Renouvellement de la convention relative à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité (@CTES)**

**Classification : 1.7 Actes spéciaux et divers**

**VU** la délibération n°33/2015 du 17/09/2015 concernant la signature avec la Préfecture de la Moselle d'une convention relative à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité ;

**Considérant** les évolutions techniques du système @ctes et des procédures de dématérialisation à venir pour les collectivités, notamment en matière d'urbanisme, il convient d'adapter juridiquement la convention signée en 2013.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire indique que la Sous-Préfecture invite les communes à renouveler leur convention « @CTES » si la précédente a été signée avant juin 2016.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle version de convention « @CTES » à passer entre la commune et la Préfecture de la Moselle.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :*

**APPROUVE** le renouvellement de la convention relative à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité « @CTES » (voir annexe) ;

**AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention et tous documents afférents à ce dossier.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents.*

Le Maire  
Antoine ERNST.